



NATIONS
UNIES



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Distr.
LIMITEE

FCCC/CP/1996/L.8
16 juillet 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Deuxième session
Genève, 8-19 juillet 1996
Point 8 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

RECETTES, EXECUTION DU BUDGET ET REPARTITION DES RESSOURCES EN 1997

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

A sa troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre a décidé de recommander de soumettre le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties à sa deuxième session pour adoption.

Volume de la documentation

La Conférence des Parties,

1. *Engage* toutes les Parties à limiter, dans la mesure du possible, les demandes de documentation supplémentaire ainsi que le volume des observations présentées à la Conférence des Parties ou à ses organes subsidiaires pour examen;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif à limiter, dans la mesure du possible, le nombre et la longueur des documents produits par le secrétariat;
3. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, à sa quatrième session, d'autres possibilités de réduction du coût de la documentation des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.
